



24 juillet 2017

Circulaire*

Circulaire de la Sous-Secrétaire générale à la gestion des ressources humaines

Destinataires : Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet : **Taux de l'indemnité journalière de subsistance applicables à New York, Genève et Vienne**

1. En application de la section 3.4 de l'instruction administrative [ST/AI/2014/2](#) portant sur le régime de l'indemnité journalière de subsistance, la présente circulaire a pour objet d'informer les fonctionnaires des taux de l'indemnité journalière de subsistance applicables dans les lieux d'affectation susmentionnés et de leur date d'entrée en vigueur (voir annexe).
2. Le tableau qui figure en annexe remplace celui de la circulaire [ST/IC/2015/25](#).

* La présente circulaire, qui annule et remplace la circulaire [ST/IC/2015/25](#), restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.



Annexe

Taux de l'indemnité journalière de subsistance applicables à New York, à Genève et à Vienne

	New York ^a (dollars É.-U. par jour)		Genève ^b (francs suisses par jour)	Vienne ^c (euros par jour)
i) <i>Pendant les 60 premiers jours</i> , consécutifs ou non, au lieu d'affectation temporaire, tous les fonctionnaires :	<i>30 premiers jours</i>	<i>30 jours suivants</i>		
Taux standard valable toute l'année	410	349	383	256
Certains hôtels, de janvier à août ^d	500	425		
Certains hôtels, de septembre à décembre ^e	600	510		
ii) <i>Pendant les 60 jours suivants</i> , consécutifs ou non, au lieu d'affectation temporaire, tous les fonctionnaires :				
Taux standard valable toute l'année	273		287	192
Certains hôtels, de janvier à août ^d	333			
Certains hôtels, de septembre à décembre ^e	400			
iii) <i>Au-delà de 120 jours</i> , consécutifs ou non, au lieu d'affectation temporaire, tous les fonctionnaires :				
Taux standard valable toute l'année	205		230	154
Certains hôtels, de janvier à août ^d	250			
Certains hôtels, de septembre à décembre ^e	300			

^a Date d'entrée en vigueur : 1^{er} août 2017.

^b Date d'entrée en vigueur : 1^{er} juillet 2017.

^c Date d'entrée en vigueur : 1^{er} septembre 2016.

^d Les hôtels relevant de cette catégorie sont les suivants : Affinia – Shelburne Murray Hill, Bentley, Double Tree by Hilton – Times Square, Grand Hyatt, Jolly Madison, Kimberly, ONE UN New York, Residence Inn Midtown Marriott, Roger Smith, San Carlos, Seton, The Renwick et Westin New York Grand Central.

^e Les hôtels relevant de cette catégorie sont les suivants : Affinia – Shelburne Murray Hill, Bentley, Double Tree by Hilton – Times Square, Kimberly, ONE UN New York, Residence Inn Midtown Marriott, Roger Smith, San Carlos, Seton, The Renwick et Westin New York Grand Central.